

INFORMATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023- 2024

Le remise de l'iPad et la formation à son utilisation dans l'établissement se déroulera pour les nouveaux élèves de 2^{nde} à Terminale le mardi 29 août 2023 à 9h (fin de la formation à 11h30).

Rentrée Scolaire des élèves :

La rentrée des élèves de seconde aura lieu le **lundi 4 septembre 2023 de 10h30 à 16h50.**

La rentrée des élèves de 1^{ère} aura lieu le **Mardi 5 septembre 2023 de 10h30 à 12h30**

La rentrée des élèves de Terminale aura lieu le **Mardi 5 septembre 2023 de 14h00 à 16h50**

Les élèves apporteront de quoi écrire, leur agenda et leur iPad (chargé).

Pour les iPad, une caution de 400€, qui ne sera pas encaissée, vous sera demandée le jour de la rentrée (chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Cyprien). Les anciennes cautions seront détruites.

L'ensemble des cours débutera le **mercredi 6 septembre** selon l'emploi du temps.

Le service de la demi-pension fonctionnera à **partir du lundi 4 septembre pour les secondes.**

Pour les parents, une **réunion** d'informations avec les différents enseignants et une visite du lycée auront lieu **le jeudi 14 septembre à 17h pour les secondes, à 17h20 pour les premières et 17h40 pour les terminales.**

Horaires du lycée :

Pour les élèves : Le lycée ouvre ses portes du Lundi au Vendredi le matin à partir de 07h45. Le soir, la fermeture du lycée a lieu à 18h.

Les journées de cours sont le Lundi, le Mardi, le Mercredi matin, le Jeudi et le Vendredi.

Les horaires de travail sont les suivants :

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Début des cours	08 h 25	13 h 00 / 13h50
Fin des cours	12 h 25	16 h 50 / 17 h 50

Pour les horaires décalés, se référer au carnet de correspondance. Une fois dans l'établissement, les élèves ne seront plus autorisés à sortir de l'établissement jusqu'à la fin de leur journée de travail.

Sans accord du chef d'établissement et sans certificat médical, aucune dérogation ne sera accordée aux dispositions précédentes.

Les élèves externes sont autorisés à rentrer dans l'établissement à partir de 13h40. Seuls les élèves externes qui ont classe à 13h sont autorisés à entrer dans l'établissement avant ces horaires.

En cas de retard, les élèves doivent se présenter à l'accueil du bâtiment administratif.

Pour les parents : L'accueil, situé dans le bâtiment administratif, après la chapelle, est ouvert de 8h à 17h30 sans interruption.

Toute personne extérieure à l'ensemble scolaire doit se présenter à l'accueil du bâtiment administratif pour être autorisée à accéder à l'établissement.

Restauration :

Tout trimestre de demi-pension engagé est dû. Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (4 jours minimum avec certificat médical).

Pour les repas occasionnels, merci de les signaler la semaine précédente par le biais du carnet du lycée. Les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais en carnet de 10 au prix de 70 €.

Manuels scolaires :

Les livres scolaires sont prêtés par le conseil régional. Nous vous ferons signer une convention de prêt à la rentrée.

Fournitures scolaires :

La liste de fournitures pour la rentrée scolaire est jointe à ce courrier. **Le carnet du lycéen sera distribué aux lycéens le jour de la rentrée et facturé ultérieurement.**

Transport scolaire U.D.S.I.S.T. :

Seuls les villages dépendant de la carte scolaire du Collège Public Alice et Jean OLIBO y ont droit. A cet effet les imprimés nécessaires sont téléchargeables sur le site du conseil général : www.cg66.fr. La famille doit compléter les parties la concernant et l'adresser à l'U.D.S.I.S.T.

Sécurité :

Il est strictement interdit de rentrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement : seul le personnel y est autorisé. Aucun stationnement n'est autorisé devant le portail ou sur l'emplacement du bus. Un grand parking en terre a été mis à disposition des familles par la municipalité, côté lycée, pour ne pas obstruer l'accès à l'école et au collège. Il faut penser au quotidien et aux situations d'urgence.

Dans l'enceinte du lycée, la circulation des deux roues se fait au pas, moteur éteint, jusqu'au parking prévu. Chaque deux roues doit obligatoirement être muni d'un antivol. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Calendrier des vacances scolaires :

	<i>Départ en vacances</i>	<i>Reprise des cours</i>
Vacances de Toussaint	Vendredi 20 Octobre 2023 à 16h50	Lundi 6 Novembre 2023 à 08h30
Vacances de Noël	Vendredi 22 Décembre 2023 à 16h50	Lundi 08 Janvier 2024 à 08h30
Vacances d'hiver	Vendredi 9 Février 2024 à 16h50	Lundi 26 Février 2024 à 08h30
Vacances de printemps	Vendredi 5 Avril 2024 à 16h50	Lundi 22 Avril 2024 à 08h30
Ascension	Mardi 7 Mai 2024 à 16h50	Lundi 13 Mai 2024 à 08h30

Carte d'identité :

Lors d'un voyage scolaire ou pour le diplôme du Baccalauréat, les élèves doivent avoir une carte d'identité en cours de validité. Merci de bien vouloir le vérifier et de faire le nécessaire pour être en règle.

Facturation :

Les familles qui ont des enfants dans d'autres établissements privés du département doivent fournir une attestation de l'établissement prouvant cette inscription afin d'appliquer les réductions de facturation possibles (à partir de 3 enfants).

Suivi scolaire de votre enfant :

A chaque trimestre, un bulletin de notes vous sera envoyé.

Ce dernier doit être conservé : il fait partie du dossier scolaire. Il ne sera pas délivré de photocopie.

N'hésitez pas à prendre contact avec les enseignants, le professeur principal ou le chef d'établissement si vous désirez des informations sur les différents points de la scolarité de votre enfant (travail, attitude,...).

Nous vous demandons aussi de lire avec la plus grande attention le code de vie inscrit dans le carnet du lycéen. Nous comptons sur vous pour aider votre enfant à le respecter.

M. CALVO

Chef d'établissement

MME OLIVIER

Directrice adjointe